

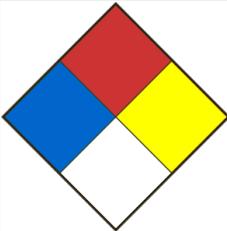


## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit OXALATE DE POTASSIUM 30%P/V		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique K <sub>2</sub> C <sub>2</sub> O <sub>4</sub>		Numéro MAT PS-0400	Masse molaire 166,22
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM OXALATE EN SOLUTION			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h	
Téléphone en cas d'urgence	418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2024-02-21	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4
<b>Mention d'avertissement</b>	ATTENTION
<b>Mentions de danger (H)</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P501 Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 1 <b>Inflammabilité</b> 0 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P P)
Oxalate de potassium	583-52-8	25

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Nausée et vomissements. Sensation de brûlure dans la gorge et la poitrine. Irritation de la peau. Irritation oculaire. Pouls faible. Collapsus cardiovasculaire. Cyanose (coloration bleue à noire de la peau et des ongles). Diarrhée. Hématurie (urine sanglante). Dommages aux reins. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, alcool ou mousse de polymère.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes de potassium.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant bien fermé, loin de la chaleur, de l'humidité et des substances incompatibles.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Oxalate de potassium	583-52-8	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	liquide clair.
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	~8.
<b>Point de fusion / congélation</b>	Données non disponibles
<b>Point initial d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	Données non disponibles
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Données non disponibles
<b>Température de décomposition</b>	Données non disponibles
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Produit réducteur, peut réagir violemment avec les agents oxydants.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Réagit avec les oxydants et les acides.
<b>Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations</b>	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes de carbone, oxydes de potassium.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### OXALATE DE POTASSIUM MONOHYDRATE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation.
<b>- Peau</b>	Irritation.
<b>- Respiration</b>	Irritation des membranes muqueuses et du système respiratoire supérieur, de l'oesophage et des bronches.
<b>- Ingestion</b>	Peut causer de sévères brûlures, des hématoses, une dépression des systèmes nerveux central et cardiaque et la mort.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Hypocalcémie, calculs rénaux, tétanie. Le contact prolongé avec des solutions d'oxalates produit des lésions cutanées qui s'aggravent avec le temps et qui peuvent entraîner une cyanose à évolution gangreneuse.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	Données basées sur le produit anhydre: DL50 Dermale - Rat - 375 mg/kg. DL50 Cutanée: Donnée non disponible.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 - Inhalation - Donnée non disponible.

### TABLEAU SYNTHÈSE

<b>Effets / Symptômes de l'exposition aiguë de la solution:</b>	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
<b>Yeux</b>	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
<b>Peau</b>	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
<b>Respiration</b>	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
<b>Ingestion</b>	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
<b>Effets / Symptômes de l'exposition chronique :</b>	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
<b>ETA Mélange (Estimation de la toxicité aiguë)</b>	DL50 Oral: 1500 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: Donnée non disponible CL50 Inhalation: Donnée non disponible

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Information écologique disponible</b>	Non
--	-----

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2024-02-21